

# SYNTHESE DU PV A L'ATTENTION DES PHARMACIENS DE LA SECTION B

## CONSEIL CENTRAL DE LA SECTION B (CCB)

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2021

### 1- Feuille de route du CCB : point groupes de travail

Groupes de travail ouverts en septembre 2019 :

- GT1 : Parcours d'expérience (en attente de publication du décret modifiant le R 5124-16)
- GT2 : Conseil et accompagnement des PR (finalisé et documents en consultation sur l'espace pharmaciens)
- GT3 : Actes pharmaceutiques (publication en janvier 2022)
- GT4 : Travaux inter-sections (à poursuivre)
- GT5 : Relations avec les autorités (à poursuivre)
- GT6 : La communauté des pharmaciens (nouveau groupe qui poursuit)
- GT7 : Le modèle français (à poursuivre)
- GT8 : Communication (à poursuivre)

Nouveaux groupes ouverts en octobre 2021 :

- GT9 : Responsabilité et sous-traitance
- GT10 : Communauté des pharmaciens
- GT11 : conditions d'exercice / présence pharmaceutique et inspection inopinée.

### 2- Relations avec les autorités

- **ANSM** : MITM PGP et stocks de sécurité

Une réunion a eu lieu le 8 octobre organisée par l'ANSM. Les points suivants sont rapportés :

- Déclaration des MITM dans l'état des lieux, liste ANSM à venir et à préciser
- Déclaration des PGP chaque année, publication des PGP sur le site de l'ANSM si sollicitée par la personne physique ou morale
- Trustmed, stock de sécurité et déclaration de ruptures (Cf. FAQ dans Trustmed) :
  - Déclarations clôturées par l'ANSM sur proposition de l'industriel
  - Nécessité de faire une déclaration de rupture ou de risque de rupture en cas de projet d'arrêt de commercialisation même si l'ANSM a été prévenue de cet arrêt
  - PGP non fournis lors de la déclaration dans Trustmed mais doivent être à disposition avant la fin de l'année
  - Dérogation/stock de sécurité à la baisse ou à la hausse : cas en cours
  - Depuis le 8 octobre, intégration de l'item « décret sans risque » = sous stock de sécurité mais sans risque de rupture
  - Inspection : vérifie que les industriels ont constitué le stock de sécurité et font les déclarations nécessaires dans Trustmed. Les documents pourront être demandés lors d'inspection.
  - La problématique de la position du PR et de son intervention dans Trustmed est soulevée : le PR crée son compte d'accès et demande l'activation du compte pour d'autres. Le PR peut s'il n'est pas organisé en conséquence, ne pas avoir de visibilité, ne pas valider les déclarations.

- Autre remarque : l'application du décret stock peut nécessiter des investissements/travaux importants pour augmenter la capacité de production, qui ne peuvent être réalisés en 6 mois.

**Le CCB souhaite rappeler que la gestion des ruptures relève de la responsabilité du PR, il doit organiser les délégations pour les PGP et les déclarations dans Trustmed.**

Politiques de responsabilité pharmaceutique et UE : le CCB attire l'attention sur le fait que la constitution des stocks de sécurité en France se fait dans certains cas au détriment des stocks d'autres pays européens et de façon déconnectée des problèmes industriels de reprise de production (cas notamment des génériqueurs qui ont le même producteur).

### 3- Actualités

- **DPC** : relance en décembre, avant la fin du contrôle de la période 2017-2019. Adressez la synthèse du document de traçabilité généré sur le site de l'ANDPC via e-Pop. Toute l'information, FAQ sur [ordre.pharmacien.fr](http://ordre.pharmacien.fr).  
Le CCB poursuit ses actions pour promouvoir la reconnaissance d'orientations de DPC adaptées aux métiers de l'industrie et de la distribution en gros, via le CPOPH, via une association et le projet de CNP par métier.
- **Projet d'ordonnance médicament vétérinaire** pour adapter les textes du CSP au règlement européen médicament vétérinaire. Impact en cours d'étude.

### 4- Actualités ordinales

- **Elections ordinales 2022** : Présentez-vous ! Votez !

3 binômes viennent à réélection. L'appel à candidatures sera adressé à tous les inscrits début 2022. Toute l'information sur le [site ordinal](#).

- **Publications** ([consultez](#))
- **Enquête** Horizon pharma en cours : Quel rôle les pharmaciens occupent-ils dans le parcours de santé ? : "Horizon pharma", une plateforme participative dans la perspective de l'élection présidentielle
- **Journée de l'Ordre** : 22 novembre avec des ateliers sur les missions des conseillers et une table-ronde des Présidents.

Consultez l'espace pharmaciens industriels (<https://services.ordre.pharmacien.fr/extranet/Les-Conseils-de-l-Ordre/La-vie-des-conseils/Section-B>),



A partir de ce même espace, connectez-vous sur e-Pop, le portail de télé-service aux pharmaciens, communiquez une adresse électronique pour recevoir les messages de sécurité diffusés par les autorités (L 4001-2 CSP), vérifiez et mettez à jour vos coordonnées personnelles et professionnelles, imprimez votre caducée, demandez des documents à votre section, conservez vos documents liés à votre exercice professionnel et à votre inscription à l'Ordre.

 Suivez-nous sur [LinkedIn ONP B](#)